

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - - Armand BRIGAUD - - Jean-Marc DURY - Patrice MAILLY - Valérie PILLOUX - Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations : Magali MATHIEU à Armand BRIGAUD - Didier FENEON à Valérie AUPECLE- Delphine DUCERF à Jean-Marc DURY

Absents : Serge BERTILLOT

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Mercredi 19 novembre 2025

Date affichage : Mercredi 19 novembre 2025

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2025, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à rajouter une délibération :

- Attribution du FAIR (Fonds d'Aide à l'Investissement Rural) 2025 par la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Délibérations :

1/ Encaissement d'un chèque SAUR :

Délibération no 61-2025 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu début novembre 2025 un chèque de la Saur de 33.87 euros correspondant à un remboursement de frais prélevés à tort.

10 Voix pour

2/ Encaissement d'un don :

Délibération no 62-2025 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu début novembre 2025 un chèque de 50 euros correspondant à un don dans le cadre de la Médiagora.

10 Voix pour

3/ Caution des locataires du logement de la mairie suite à leur départ :

Délibération no 59-2025 : Suite au départ des locataires du logement situé au-dessus de la Mairie, un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 30 octobre 2025. Les lieux sont laissés très propres mais avec quelques retouches de peinture à faire ainsi que l'entretien de la pompe à chaleur qui n'avait pas pu être réalisé avant. Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement partiel de la caution versée par Monsieur PIDANCE Mickael lors de la signature du bail en juin 2024.

Le remboursement sera de 414 €.

10 Voix pour

4/ Décision modificative no 1 :

L'article « caution » est à zéro euro et pour procéder au remboursement de la caution aux locataires, il faut procéder à un transfert de l'article cimetière pour 414 euros.

10 Voix pour

5/ Redevance pour performance du système d'assainissement collectif sur les factures d'eau des abonnés pour 2026 :

Délibération no 63-2025 : Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle redevance a été mise en place par l'Agence de l'Eau sur la performance des réseaux d'assainissement au 1^{er} janvier 2025 Cette redevance est facturée directement aux collectivités par l'Agence de l'Eau. Et les communes pourront décider de refacturer les montants aux usagers au moyen d'un prix au m³.

Son tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire Bretagne à 0.28€ HT par mètre cube avec un taux de modulation de 0,400 pour l'année 2026.

Le conseil municipal acte la mise en place de la redevance à 0.112 € (0.28€ x 0.400)/ m³ et décide qu'elle doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026.

10 Voix pour

6/ Bail du boulanger :

Délibération no 64-2025 : Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que Madame et Monsieur BOURCIER Benoit louent la boulangerie et que le bail commercial s'est terminé le 30 septembre dernier.

Le Maire expose qu'il convient d'établir le renouvellement du bail commercial pour la boulangerie au profit de Madame et Monsieur BOURCIER Benoit.

Le coût de l'acte est d'environ 300 euros et le conseil donne son accord pour qu'il soit partagé par moitié entre Mr et Mme BOURCIER et la commune.

10 voix pour

7/ Attribution du FAIR (Fonds d'Aide à l'Investissement Rural) 2025 par la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Délibération no 65-2025 : Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a par délibération n°2018-034 du 9 avril 2018 voté la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural modifié successivement par délibération n°2019-089 en date du 26 septembre 2019, délibération n°2021-118 en date du 27 septembre 2021 et délibération n°2022-055 en date du 04 juillet 2022.

La commune de Saint Julien de Civry a sollicité l'obtention d'un Fonds de concours auprès de la Communauté de communes le Grand Charolais dans le cadre du FAIR 2025 pour la réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure.

Montant du Fonds de Concours versé par la CCLGC : 6 488 €

10 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-novembre :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Bar Restaurant : recherche de locataires :

Les recherches se poursuivent. Monsieur le Maire rencontre une personne le samedi 22 novembre.

3/ Logement au-dessus de la mairie :

La commune recherche toujours des locataires. Le loyer est de 690 € pour une surface habitable de 105 m².

4/ Plan de la commune :

Une ébauche est proposée au conseil municipal qui doit se prononcer.

5/ Site internet :

Valérie PILLOUX a fait un retour à la société Catapulpe sur les attentes de paramétrages.

6/ Sapins de Noel et décorations de fin d'année :

Il est rappelé les dates des décorations de fin d'année :

- mercredi 26 Novembre à partir de 14h30 à la mairie : remise en état des décorations
- samedi 29 Novembre à 9h00 à la mairie : pose dans le bourg des décorations.

Une nacelle avec chauffeur sera louée comme les années précédentes pour la pose et dépose des guirlandes : 26 novembre 2025.

7/ Plantation des arbustes :

La plantation est prévue le samedi 6 décembre à 14h00. Rendez-vous vers le Totem à Charnay.

8/ Compte rendu du Conseil d'école :

Didier ROUX et Valérie PILLOUX s'y sont rendus le vendredi 7 novembre et en font le compte rendu. Concernant le point « travaux », les enseignants souhaiteraient qu'une des 2 salles des classes soit repeinte.

9/ Compte rendu de la réunion du Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Brionnais :

Armand BRIGAUD et Jean Marc DURY se sont rendus à Marcigny le jeudi 13 novembre. Ce n'est plus la SAUR qui sera prestataire pour le syndicat des eaux ; au 1^{er} Janvier 2026 ce sera Véolia.

10 / Vœux du Maire :

Monsieur le Maire confirme que la date est fixée au samedi 17 janvier 2026 à 20h00 à la salle Les Grandes Folies.

Les listes des nouveaux habitants et des naissances sont présentées au conseil municipal.

Les invitations seront distribuées début janvier 2026.

11/ Bulletin municipal : devis :

Il est rappelé aux associations de préparer leur article.

Des devis sont présentés pour la confection du bulletin.

12/ Festival du cirque :

La 6^{ème} édition de Sème de ton cirque se déroulera à Saint Julien de Civry les 16 et 17 mai 2026.

13/ Schéma directeur Assainissement :

Une réunion de fin de phase 2 est programmée le mardi 2 décembre 2025 de 14h00 à 16h30.

14/ Cimetière :

Didier ROUX donne lecture d'un mot de félicitations pour le rendu des travaux effectués. Et il salue le travail de tous : Julien, les bénévoles pour les corvées semi-annuelles, la commission cimetière, les adjoints, l'entreprise qui a effectué les travaux, qui contribue à la beauté de notre cimetière.

15/ Commission des élections :

La réunion est prévue le vendredi 19 Décembre à 14h.

16/ Commission des Impôts :

L'administration fiscale participera à la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune et sur sa demande la réunion est arrêtée le vendredi 12 décembre à 9h00.

17/ Actions culturelles et numériques Le Grand Charolais :

Le grand Charolais Culture a transmis le programme des actions culturelles et numériques : saison musicale du Conservatoire, programmation estivale du Grand Ciné et la proposition des « Café de l'IA ».

La commune se porte candidate en 2026, pour accueillir les 3 évènements.

La séance ordinaire du jeudi 20 novembre 2025 est levée à 23:15.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :
Vendredi 12 décembre à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Magali MATHIEU à Armand BRIGAUD –

Didier FENEON à Valérie AUPECLE-

Delphine DUCERF à Jean-Marc DURY